



Accueil des demandeurs d'asile : les CPAS wallons disent leur inquiétude au Fédéral

La crise actuelle dans l'accueil des demandeurs d'asile ne cesse de se confirmer et touche, ou touchera à moyen terme, tous les niveaux de pouvoir en Belgique. Les CPAS, doublement concernés (comme partenaires de FEDASIL et comme acteurs locaux octroyant le droit à l'aide sociale ou à l'intégration sociale aux personnes ayant un titre de séjour et sans ressources), sortent du bois pour exprimer au Fédéral leur vive inquiétude. Ils en appellent à la concertation, avec et entre les Ministres fédéraux concernés.

Comme partenaires de FEDASIL pour l'accueil des demandeurs d'asile, bien que saluant les efforts en cours pour éviter une saturation du réseau d'accueil, **les CPAS wallons**, par la voix de leur Fédération, **regrettent amèrement les fermetures successives de leurs initiatives locales d'accueil (ILA) imposées par le Fédéral depuis 2013.**

Sur le réseau d'accueil global qui, de 2013 à ce jour, est passé d'environ 24.000 à un peu plus de 16.200 places, les CPAS ont vu la capacité de leurs ILA réduite de plus de 9.200 places à environ 6.000 places.

Ainsi, les dernières fermetures (469 ILA en Belgique dont 192 en Wallonie) ne datent que de juin 2015, alors qu'une crise de l'accueil était prévisible, même si son ampleur ne l'était pas.

Les CPAS wallons estiment qu'une véritable politique d'accueil structurée et efficace ne peut s'envisager qu'avec une vision à plus long terme. Aujourd'hui, l'accueil en urgence tel qu'il est prévu en nombre dans les casernes militaires inquiète les CPAS quant à la garantie d'un accompagnement de qualité.

Cette inquiétude va plus loin car, en tant qu'institution octroyant le droit à l'aide sociale ou à l'intégration sociale, les CPAS vont devoir faire face à un afflux massif de nouveaux bénéficiaires. En effet, le flux actuel des demandeurs d'asile comprend essentiellement des nationalités avec un haut taux de chance d'obtenir un titre de séjour, ce qui leur ouvrira le droit à une aide sociale ou à un revenu d'intégration en cas de ressources insuffisantes.

A cet égard, **les questions et craintes de la Fédération des CPAS wallons sont multiples :**

- vu l'accélération des délais pour sortir du réseau d'accueil, qu'en sera-t-il des personnes n'ayant pas encore trouvé de logement ? La menace d'une crise du logement est bien présente et partant, qu'il y ait une hausse sensible des cas de sans-abrisme ;
- dans l'hypothèse où un logement sera trouvé, les CPAS devront également prendre en charge sur fonds propres les garanties locatives et les premiers loyers de ces personnes primo-arrivantes ;
- plus largement, l'accompagnement de toutes ces personnes exigera un effort colossal des CPAS, ne serait-ce qu'en termes de ressources humaines.

Dans un contexte où les CPAS sont déjà acculés par l'obligation de prendre sans cesse en charge des missions supplémentaires peu ou même pas financées (le dossier de la fin de droit aux allocations d'insertion en est un exemple criant), **les CPAS constatent que la crise de l'accueil représentera à nouveau une**

charge substantielle pour eux, que ce soit en termes de travail ou de coûts.

Pour éviter l'échec de l'intégration de ces personnes en aval, **les CPAS exhortent vivement** le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, **Théo FRANCKEN, à engager très rapidement, en amont, une concertation avec** le Ministre de l'Intégration Sociale, **Willy BORSUS.**

Car, au-delà de garantir un accueil en urgence à ces personnes, ces dernières doivent avoir la garantie de pouvoir vivre dans des conditions dignes, ce qui relève clairement des compétences fédérales.

Dès lors, si les CPAS doivent assumer l'accompagnement de ce public, c'est au Fédéral à dégager les solutions et les moyens adéquats, y compris en terme de fonctionnement, afin d'**éviter qu'un tsunami social ne se produise !**

Contact : Ariane MICHEL, Conseiller à la Fédération des CPAS de l'UVCW (081/240 658 ou ariane.michel@uvcw.be)